

METTRE EN ŒUVRE LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



IMPLICATIONS POUR LES SERVICES PAIE ET RH

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte l'actualité de la réforme

PRINCIPES CONCERNANT LA RETENUE À LA SOURCE

- › Ce que prévoit la loi de finances 2017 : mise en place de la retenue à la source au 1er janvier 2018
- › Définition de la retenue à la source
- › Les tiers payeurs : entreprise, pôle emploi...
- › Calendrier du prélèvement à la source : principales dates à retenir

ANNÉE DE TRANSITION : IMPOSITION DES REVENUS 2017

- › Principe d'imposition pour l'année 2017 : quelle mise en place dans l'entreprise ?
- › Définition des règles d'imposition pour l'année 2017
 - crédit d'impôt sur les revenus normaux
 - imposition des revenus exceptionnels perçus en 2017
 - définition des revenus exceptionnels

Cas pratiques : base de calcul retenue pour l'année 2017

MODALITÉS DE CALCUL DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- › Le taux de prélèvement retenu par l'administration
 - calcul du taux applicable aux contribuables : taux transmis via la DSN
 - option pour un taux neutre
 - application du taux neutre
 - taux applicable pour les salariés entrant dans l'entreprise
 - imposition individualisée des couples
 - demande de changement de taux
- › Le calcul du salaire net imposable
 - quels sont les revenus soumis ? Définition du net imposable
 - application en cas de changements de situation en cours d'année, situations particulières

Cas pratiques : calcul de la base de calcul du prélèvement à la source et du taux de prélèvement en fonction de différentes situations

MODALITÉS DE VERSEMENT DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- › Obligations de l'entreprise vis à vis de l'administration fiscale
- › Paiement de la retenue : date, déclarations, impacts sur la DSN
- › Non versement, retard : quelles sont les sanctions ?
- › Le secret fiscal
- › Conséquences pratiques de la réforme : impacts sociaux pour les salariés et les employeurs, difficultés de mise en œuvre

1 demi journée

OBJECTIFS

- Comprendre les dispositions de la loi de finances 2017 relatives au prélèvement à la source.
- Anticiper la mise en œuvre de la réforme et appréhender le calendrier de mise en place.
- Savoir calculer la retenue à la source.
- Répondre aux différentes obligations légales (information du salarié, paiement de l'impôt...).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un décryptage des mécanismes du prélèvement à la source pour appréhender la mise en place de ce projet dans l'entreprise
- Un éclairage sur les points de vigilance pour l'employeur
- Des exemples variés pour illustrer différentes situations de salariés

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables, gestionnaires et techniciens des services paie/comptabilité, responsables et collaborateurs des services RH ou administration du personnel, dirigeants, managers
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par le cabinet forMetris

TARIFS

600 € HT - Réf : PAI-PREL

Validité 30 juin 2018 Inklus : forfait repas et évaluations 

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 2 février 2018
le 6 juin 2018
le 18 septembre 2018
le 7 novembre 2018

